|  |  |
| --- | --- |
| The International Teleocmmunication Union - Connecting the World. | **Union internationale des télécommunications****Bureau de la Normalisation des Télécommunications** |
|  |  | Genève, le 8 mai 2025 |
| **Réf.:** | **Circulaire TSB 54**Manifestations du TSB/HO | – Aux Administrations des États Membres de l'Union;– À l'État de Palestine (Résolution 99 (Rév. Dubaï, 2018));– Aux Membres du Secteur de l'UIT-T;– Aux Associés de l'UIT-T;– Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT |
| Contact: | **Hiroshi Ota** |
| Tél.: | +41 22 730 6356 |
| Télécopie: | +41 22 730 5853 |
| Courriel: | tsbevents@itu.int | **Copie:**– Aux Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études de l'UIT-T;– Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;– Au Directeur du Bureau des radiocommunications |
| **Objet:** | **Atelier sur le thème "Réseaux optiques de demain pour les IMT-2030, l'intelligence artificielle, le large bande et d'autres technologies"Paris (France), 12 juin 2025** |

Madame, Monsieur,

1 J'ai l'honneur de vous informer que l'Union internationale des télécommunications (UIT) organise, dans l'après-midi du **12 juin 2025**, **de 14 heures à 18 heures** à Paris (France), un atelier sur le thème "**Réseaux optiques de demain pour les IMT-2030, l'intelligence artificielle, le large bande et d'autres technologies**", à l'invitation de Huawei Technologies. La participation à distance sera possible pour cet atelier, qui se tiendra parallèlement aux réunions intérimaires de la [Commission d'études 15 de l'UIT-T (CE 15)](https://www.itu.int/fr/ITU-T/studygroups/2022-2024/15/Pages/default.aspx) sur la Question 6 et la Question 13, ainsi qu'aux réunions communes sur les Questions 12 et 14/15.

2 L'objectif de cet atelier est d'engager des discussions entre les parties prenantes du secteur privé et la communauté internationale au sens large sur les progrès accomplis par la CE 15 de l'UIT‑T en vue de la prise en charge de nouvelles applications, telles que les IMT-2030, l'intelligence artificielle, les interconnexions de centres de données et l'accès au large bande, grâce à des architectures et des technologies de réseau optique adaptées. Les participants à l'atelier étudieront également le cadre applicable aux réseaux optiques futurs et les objectifs généraux de ces derniers, qui font actuellement l'objet de travaux, intitulés *Réseaux optiques internationaux à l'horizon 2030 et au-delà (ION-2030)*, menés par la CE 15 de l'UIT-T.

3 La participation à l'atelier est ouverte aux États Membres, aux Membres de Secteur, aux Associés de l'UIT et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT, ainsi qu'à toute personne issue d'un pays membre de l'UIT qui souhaite contribuer aux travaux. Il peut s'agir de personnes qui sont aussi membres d'organisations internationales, régionales ou nationales. La participation est gratuite.

4 Tous les renseignements utiles concernant la manifestation (par exemple, le projet de programme, la liste des intervenants, le lien pour les inscriptions et les informations concernant la participation à distance) seront publiés sur le site web de la manifestation, à l'adresse [https://www.itu.int/en/ITU-T/Workshops-and-Seminars/2025/0612/Pages/default.aspx](https://www.itu.int/en/ITU-T/Workshops-and-Seminars/2025/0612/Pages/default.aspx#/fr). Ce site web sera actualisé régulièrement à mesure que parviendront des informations nouvelles ou modifiées, et les participants sont invités à le consulter régulièrement pour prendre connaissance des dernières mises à jour.

5 Afin que les dispositions nécessaires soient prises concernant l'organisation de l'atelier, je vous saurais gré de bien vouloir vous inscrire dès que possible à l'adresse suivante: <https://www.itu.int/net4/CRM/xreg/web/registration.aspx?Event=C-00015358>. L'inscription est obligatoire et il convient de noter que l'inscription préalable des participants à nos manifestations se fait exclusivement en ligne.

6 Je tiens à vous rappeler que, pour les ressortissants de certains pays, l'entrée et le séjour, quelle qu'en soit la durée, sur le territoire de la France sont soumis à l'obtention d'un visa. Ce visa doit être obtenu auprès de la représentation de la France (ambassade ou consulat) dans votre pays ou, à défaut, dans le pays le plus proche de votre pays de départ. Étant donné que le traitement des demandes de visa et la délivrance des visas peuvent prendre un certain temps, nous vous suggérons de vous renseigner directement auprès de la représentation concernée et de formuler votre demande au plus tôt.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Seizo Onoe
Directeur du Bureau de la normalisation
des télécommunications